NOM DE L'ÉLÈVE : PRÉNOM DE l'ÉLÈV NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE FINANCIER :			
MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA Référence unique du mandat			
Type de contrat : Créance demi-pension			
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Agent comptable du collège Corentin Riou à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent comptable du collège Corentin Riou. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.		IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA	
		FR 59 ESD 535261	
DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	DÉSIGNATIO	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER	
Nom:	Nom : Agent comptable de	Nom : Agent comptable du collège Corentin Riou	
Adresse :	Adresse : 24, rue des forêt	Adresse : 24, rue des forêts	
Code postal :	Code postal : 85540	Code postal : 85540	
Ville :	Ville: MOUTIERS LES MAUXFAITS		
Pays:			
DÉSIGNATION DU	COMPTE A DÉBITER		
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)			
Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif	Paiement ponctuel		
Signé à : Signature			
Le (JJ/MM/AAAA) :			
DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL L MEME ET LE CAS ÉCHÉANT) :	LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DII	FÉRENT DU DÉBITEUR LUI-	
Nom du tiers débiteur :			
COLLER VOTRE RIB ICI			

Rappel: En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent du collège Corentin Riou. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec l'Agent comptable du collège Corentin Riou

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

(au format IBAN BIC)